

ARRÊTÉ DU MAIRE
portant retrait de la délégation de fonctions
à Madame Ana Isabel COSTA FERREIRA
Conseillère municipale déléguée

Le Maire de Valenton,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

VU l'arrêté en date du 26 août 2020 portant délégation de fonctions à Madame Ana Isabel COSTA FERREIRA, Conseillère municipale déléguée,

CONSIDERANT la nécessité d'une meilleure organisation de l'administration,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : la délégation de fonctions accordée à Madame Ana Isabel COSTA FERREIRA, Conseillère municipale déléguée, est rapportée à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 2 : l'arrêté du 26 août 2020 portant délégation de fonctions à Madame Ana Isabel COSTA FERREIRA, Conseillère municipale déléguée, est abrogé.

ARTICLE 3 : la Directrice générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune et dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne, à la Trésorière principale et à l'intéressée.

Fait à Valenton, le 21 DEC. 2022



Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de l'arrêté. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.